

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 JUIN 2022

CM CEYRAT 2022-4

Madame le Maire ouvre la séance à 18h07 et procède à l'appel nominal. Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Madame Julia SEGUIN est nommée secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEL ELU SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR GILLES ARBRE

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date du 25 mai 2022, Monsieur Gilles ARBRE l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet en a été informé par courrier en date du 30 mai 2022. Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Isabelle ROCHON, suivante immédiate sur la liste Construisons Ensemble Ceyrat 2020-2026 dont faisait partie Monsieur Gilles ARBRE lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale. Madame le Maire accueille Madame Isabelle ROCHON et lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Madame Isabelle ROCHON précise que cela fait longtemps qu'elle voulait contribuer à la vie ceyratoise et remercie Monsieur Gilles ARBRE de tout le travail qu'il a accompli. Elle précise que le groupe auquel elle appartient est indépendant et pas sous l'influence de Monsieur Laurent MASSELOT.

Monsieur Thomas PAMBET insiste sur le nécessaire respect dont les élus doivent faire preuve. Il ne cautionne pas les propos de Monsieur Laurent MASSELOT sur les réseaux sociaux notamment et dit que l'opposition s'en désolidarise.

Le procès-verbal de la séance du 3 mai sera à valider lors de la prochaine séance.

1/ INFORMATION DU MAIRE et RAPPEL AU REGLEMENT

Madame le Maire souhaite en préambule faire un rappel à l'adresse de tous les élus de cette assemblée sur leur devoir de discrétion et de réserve quant aux éléments dont ils peuvent avoir connaissance et qui n'ont pas un caractère public jusqu'à ce qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour et présentés au Conseil municipal.

Elle a été assez étonnée de lire encore une fois une publication sur facebook de l'ancien maire faisant un état très détaillé de la vente en cours des mobil homes du site de l'ancien campus d'hébergement des sportifs suite au dépôt de bilan de l'association gestionnaire et la délibération de mise en vente que le conseil municipal a prise à l'unanimité le 29 mars dernier.

La délibération donnait l'estimation des domaines à titre de transparence, fixait un prix plancher de mise en vente et cela est donc public, mais ce qui ne l'est pas, c'est dévoiler le montant de l'offre la mieux-disante et c'est ce que l'ancien maire publie le 26 mai sur facebook en donnant le prix quasi exact proposé par le candidat le mieux-disant alors que la CAO avait ouvert les plis quelques jours avant.

Comme toujours l'ancien Maire dérape ensuite et manipule à souhait les chiffres et les pourcentages mais ce qui est fâcheux c'est qu'il se base sur une information à ce stade confidentielle que seuls les membres de la CAO connaissaient.

Madame le Maire a donc adressé un courrier à Monsieur Richard TRAPEAU, représentant de l'opposition au sein de la CAO, sans l'incriminer mais en tant que représentant de l'opposition et l'élargit aujourd'hui à tous.

Madame le Maire espère que cela ne se reproduira pas et en profite pour dire que la convention signée fin 2015 avec la métropole et la Région est caduque au regard des conditions qu'elle fixait et au regard du dépôt de bilan de l'association campus performance. Une analyse juridique est toutefois en cours avec les services et conseils de la commune, et les services de la Région et de la métropole.

Arrivée de Madame Isabelle JAILLET à 18h17 qui informe que le COVID repart et qu'il faut être vigilant.

1/ AFFAIRES GENERALES

1/1 DESIGNATIONS ET REPRESENTATIONS EN REMPLACEMENT DE M GILLES ARBRE DANS LES INSTANCES MUNICIPALES

Madame Anne-Marie PICARD, Maire, présente ce rapport.

La démission de Monsieur Gilles ARBRE du Conseil municipal entraîne de fait sa démission des commissions dont il était membre. Il appartient donc à l'Assemblée délibérante de pourvoir à son remplacement :

- A la commission « Urbanisme- environnement- patrimoine- assainissement- voirie- eau »
- suppléant au sein de la CAO, commission d'appel d'offre
- suppléant à la commission DSP, délégation de service public

Madame Nathalie FERARD a adressé un message au nom de l'opposition et souhaite la répartition ci-après :

- membre de la commission municipale « Urbanisme- environnement- patrimoine- assainissement- voirie- eau », proposition : Madame Rochon,
- membre suppléant de la commission d'appel d'offre, proposition : Madame Férard (Monsieur Trapeau reste titulaire),
- membre titulaire de la commission DSP, proposition : Madame Férard et membre suppléant de la commission DSP, proposition : Madame Rochon ,

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de valider les propositions de l'opposition et en même temps de désigner un autre suppléant pour la majorité à la commission DSP car Monsieur RAPOPORT ne peut pas être titulaire et suppléant.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

-Madame Isabelle ROCHON membre de la commission « Urbanisme- environnement- patrimoine- assainissement- voirie- eau »

-Madame Nathalie FERARD suppléante au sein de la commission d'appel d'offre

- Au sein de la commission DSP, Madame Nathalie FERARD, titulaire, Madame Isabelle ROCHON, suppléante et Madame Emilie TRAMOND suppléante à la place de Jean Claude RAPOPORT

2/ FINANCES

2/1 VENTE DES MOBIL HOMES DE L'ANCIEN CENTRE D'HEBERGEMENT DES SPORTIFS : RAPPORT DE LA CAO POUR LE CHOIX DE L'ACQUEREUR

Après avoir constaté la désaffectation du site et décidé du reclassement des parcelles et équipements dans le domaine privé de la commune lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021, le Conseil municipal du 29 mars 2022 a autorisé la mise en vente des 32 bungalows du site d'hébergement des sportifs. Il en a fixé le prix à 12 484€ par mobile-home tenant compte en cela de l'estimation des Domaines ainsi que du coût de démontage, d'enlèvement et de transport laissé à la charge du futur acheteur. Le Conseil municipal a également fixé les principes de cette cession amiable dans un cahier des charges et a décidé de faire une large publicité. Il a également chargé la CAO de recevoir les offres des candidats intéressés, de les analyser et de rendre son rapport.

Ainsi, l'avis de mise en vente des mobile-homes a été publié les 22 et 23 avril 2022 dans le journal local La Montagne et mis en ligne sur le site spécialisé « L'Officiel des terrains de camping » du 20 avril au 10 mai 2022 (date limite fixée pour la remise des offres d'achat).

Une première réunion de la CAO s'est tenue le 16 mai pour constater que 6 plis avaient été reçus, les ouvrir et consigner les noms et le montant des propositions des entreprises intéressées. Une seconde réunion de la CAO s'est tenue le 23 mai pour analyser les offres d'achat. A l'issue de ses travaux, elle a retenu à l'unanimité la proposition de la SAS U CAMP (Villeneuve-les-Avignon) qui souhaite acquérir les 32 mobile-homes au prix au prix de 428 800€ soit 13 400€ chacun. Son offre est la plus intéressante économiquement et techniquement.

Les garanties bancaires sont fournies. Le chantier pourrait durer 3 à 4 semaines et s'achever avant fin juillet. Le tableau ci-dessous présente la liste des acquéreurs et les caractéristiques de leur proposition d'achat. Ils ont tous effectué la visite obligatoire.

Nom	Offre d'achat	Nombre MH Prix unitaire	Capacité financière	Enlèvement et délai	Observations
SAS UCAMP 30400 Villeneuve les Avignon	428 800€	32 MH 13 400€/MH	Attestation banque Kbis	Moyens détaillés Délai et phasage précisés	
Ville d'Issoire	12 484€	1			
SGII Groupe Les Voiles	400 000€	32 MH 12 500€/MH	Mail banque	Moyens peu détaillés	2 propositions
38780 ESTRABLIN	250 000€	20MH 12 500€/MH	K bis	Délai non précisé	
Dôm' Azur 63370 Lempdes	144 320€	32 MH 4 510€/MH	Attestation banque Kbis	Moyens peu détaillés Délai précisé	
Conseil Départemental	49 936€	4 MH 12 484€/MH			
Camping les Sablons 63430 PontDu- Château	85 000€ ou 75 000€ = 10 25 000€ ou 22 000€ = 3	10 MH + 3 MH Selon le MH : 8 500 ou 7 500€/MH	Attestation banque Kbis	Moyens non détaillés Délai non précisé	Offre groupée avec Rodde et fils menuiserie Billom. Le prix varie selon le type de MH.

Madame Nathalie FERARD estime la proposition intéressante, d'une part l'offre et d'autre part la gestion du dossier, mais va s'abstenir sur le fond de ce dossier, suite à la réorientation de cet équipement.

Monsieur Richard TRAPEAU va voter pour comme il l'a fait à la CAO car il faut tourner la page de ce dossier qui n'a pas fonctionné. La vente à l'instant t est la meilleure solution. Il faut tourner la page Monsieur Richard TRAPEAU précise n'avoir divulgué aucune information.

Le Conseil municipal après en avoir débattu et délibéré et à l'unanimité des votes exprimés avec deux abstentions (Madame Nathalie FERARD et Monsieur Thomas PAMBET) :

- **CONFIRME la cession amiable des 32 mobile-homes de l'ancien centre sportif telle que décrite dans la délibération du 29 mars 2022,**
- **RETIENT la proposition formulée par la SAS U CAMP pour acquérir l'ensemble des mobile-homes au prix de 428 800€,**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les documents afférents,**
- **INCRIT la somme correspondante en recettes au compte 775 en section de fonctionnement.**

Départ à 18h27 de Emilie TRAMOND qui donne pouvoir à Annie MARTIN

2/2 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE ET SON CCAS EN VUE DE LA PASSATION DU PROCHAIN MARCHÉ DES ASSURANCES

Les contrats des assurances concernant la Responsabilité Civile, la Protection Juridique, les Dommages aux biens et la Flotte automobile arrivent à échéance le 31 décembre 2022. La consultation qui va être lancée prévoit qu'ils seront renouvelés pour une durée de 4 ans.

Selon les termes de l'ordonnance n°2015 - 899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics et aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code des Marchés Publics, afin de pouvoir mettre en œuvre une procédure de passation unique, la commune et le CCAS doivent signer une convention constitutive de groupement de commande. Cette convention définit les modalités de fonctionnement de celui-ci.

En l'espèce, il est proposé que la Commune assure le rôle de coordonnateur du groupement de commande. Chaque membre du groupement s'acquitte des prestations le concernant.

Madame Nathalie FERARD demande le positionnement d'un assistant à maitre d'ouvrage par rapport à un courtier. Madame Annie MARTIN précise que le marché public exige la liberté d'accès, l'égalité de traitement et la transparence des procédures. A la différence d'un courtier, l'AMO n'est rémunéré par aucune compagnie d'assurance mais par la commune maitre d'ouvrage.

Le coût de cette prestation sera donné lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER la constitution d'un groupement de commande entre le CCAS et la Ville de Ceyrat pour le renouvellement du marché des assurances ;**
- **AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement en pièce jointe à la délibération.**

A titre d'information, la commune organise en ce moment une consultation pour s'associer les compétences d'un assistant à maître d'ouvrage pour conduire cette opération de choix de l'assureur pour les 4 années à venir, domaine nécessitant une expertise fine.

3/ QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATION

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du temps de convivialité rencontre entre élus et agents, le 16 juin de 18h00 à 21h00 au moulin de la Tranchère et de la date du prochain conseil municipal qui pourrait être le 12 juillet.

Madame le Maire invite les élus à se mobiliser pour tenir les bureaux de vote dimanche 12 et dimanche 19 car il y a encore des créneaux horaires où il n'y a que 2 personnes.

Madame Nathalie FERARD a posé une question sur les sirènes : « *Les sirènes dans Ceyrat sont désactivées. C'est un outil d'alerte pour la sécurité de la population. Quelles sont les conséquences de cette désactivation des sirènes à Ceyrat ? Quels autres moyens d'alerte disposez vous ?* »

Madame le Maire comme elle l'avait dit lors de la dernière séance confirme que les sirènes n'ont pas fonctionné tout le mandat dernier. Des investigations sont en cours et une information sera prochainement donnée. Les services techniques pour la sirène sur le bâtiment de la cantine de Boisséjour, et le bâtiment de l'ancienne mairie dans Ceyrat.

Monsieur Thomas PAMBET dit que Madame le Maire dit à chaque fois que le précédent mandat était mal géré. Monsieur Joseph VEBRET demande, si les sirènes sont réactivées, il faudra informer la population. Madame Valérie BATISSE rappelle un système de sirène portative avec la police municipale.

La séance est levée à 18h38.